



## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE MARDI 7 MAI 2024, SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 627-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER LES LAVE-AUTOS MANUELS AINSI QUE LES ÉTABLISSEMENTS D'ENTREPOSAGE INTÉRIEUR DANS LA ZONE NUMÉRO 206

**Aux personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de Règlement ci-dessus  
mentionné, avis public est donné de ce qui suit :**

#### **1. Adoption du premier projet de Règlement**

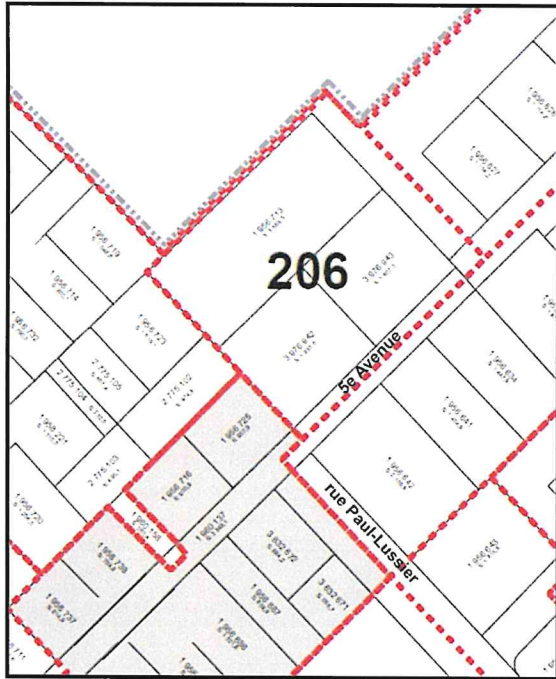
Lors de la séance du conseil municipal tenue le 2 avril 2024, le conseil a adopté, par résolution, le premier projet de Règlement numéro 627-2024 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'autoriser les lave-autos et les établissements d'entreposage dans la zone numéro 206* ».

#### **2. Assemblée publique de consultation**

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1), une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi, 7 mai 2024, à 19 h 15 à la salle du conseil située au 421, 4<sup>e</sup> Avenue**, Sainte-Hélène-de-Bagot. Au cours de l'assemblée publique, l'objet du projet de Règlement sera expliqué et les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer pourront le faire.

#### **3. Objet du premier projet de Règlement**

Le premier projet de Règlement numéro 627-2024 a pour objet d'autoriser les lave-autos manuels ainsi que les établissements d'entreposage intérieur dans la zone numéro 206, située en bordure nord de la 5<sup>e</sup> Avenue (voir plan ci-dessous). Celui-ci contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.



#### 4. Consultation du premier projet de Règlement

Le projet de Règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Municipalité, sous l'onglet Administration municipale / Règlements municipaux ou il peut être consulté, sur rendez-vous, au bureau municipal situé au 421, 4<sup>e</sup> Avenue. Les personnes intéressées peuvent contacter la Municipalité au 450 791-2455, poste 2240 pour toute question ou information supplémentaire sur le projet de Règlement.

DONNÉ à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 3<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2024.

---

Micheline Martel, OMA  
Directrice générale et greffière-trésorière